Page 01_Mise en page 1 16/09/2022 18:38 Page 1



Prévue la veille du Sommet arabe

RÉUNION DES FACTIONS PALESTINIENNES À ALGER

Page 3

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 7393 - SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

Les réformes de Charfi

Page 3

CRIMINALITÉ

LES GANGS MENACENT LES CITÉS



Le phénomène des gangs dans les quartiers a toujours existé mais pas avec l'ampleur atteinte ces jours-ci. Dans les quartiers et les cités, les violences, lancées telles des expéditions punitives par des repris de justice, finissent inéluctablement par propager la mort. Le fléau touche notamment les nouvelles cités où des bandes principalement des dealers et trafiquants de drogues imposent leur diktat. Les cris de détresse des familles des victimes et des citoyens et les dénonciations de toute part rendent nécessaire une riposte ferme et surtout une thérapie de choc aux raisons qui ont donné lieu à cette criminalité qui ménace ouvertement la cohésion de la société.

Page 5

EXAMEN DE LA CINQUIÈME

Des syndicats réclament un test alternatif

Page 2

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

COUP DE STARTER LE 25 SEPTEMBRE

Page 4

IL SERA DE RETOUR EN ÉQUIPE NATIONALE

Andy Delort fait son mea-culpa

Page 13

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

Page 02_Mise en page 1 16/09/2022 18:17 Page 1

TIZI OUZOU

Le rôle de l'imam mis en exergue

A L'INSTAR de tous leurs confrères du pays, les imams de la wilaya de Tizi Ouzou ont grandement célébré, jeudi dernier, leur fête nationale, laquelle a été décrétée comme telle par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et ce en reconnaissance du statut de dignitaire de cette élite de la société, «qui a participé autrefois au recouvrement de la souveraineté nationale et contribue aujourd'hui à la promotion du juste milieu et le renforcement du référent religieux dans la consolidation de l'unité nationale».

A l'occasion de ce rendez-vous, organisé par la direction locale des affaires religieuses et des wakfs à la salle du Centre des œuvres sociales (COS) de la wilaya et auquel ont pris part le wali Djillali Doumi, le P/APW Mohamed Klalèche et l'ensemble des autorités civiles et militaires, Mohand-Ouidir Saib, en sa qualité de directeur des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya, a pris la parole en commençant par exprimer ses remerciements et toute sa gratitude au Président Tebboune «qui a consacré cette journée à l'imam comme reconnaissance au rôle fédérateur de l'imam».

Ensuite, Mohand-Ouidir Saïb a mis l'accent sur le rôle joué par l'imam dans la préservation des fondements de la nation, et ce tant en temps de guerre que de paix. «Il a toujours été ce ciment au sein de la société par ses propos et ses actes», a-t-il ajouté sans ambages.

Pour sa part, le wali a mis l'accent sur le rôle et les missions de l'imam et des zaouïas qui ont été «d'une grande contribution au recouvrement de la souveraineté nationale».

Djillali Doumi a rappelé que les imams «ont été au-devant du combat du jihad et de la libération du pays du joug colonial et, plus tard, pour le rejet de l'extrémisme semeur de fitna au sein de la société».

Il convient de relever qu'au cours de cette rencontre, les organisateurs ont honoré quatre imams partis à la retraite, quatre autres toujours en fonction, et ce pour leur dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

L'imam de Larbâa Nath Irathen a été honoré pour avoir été aux avant-postes de la lutte contre les incendies durant l'été 2021. Deux autres imams, morts de la Covid-19, ont été honorés à titre posthume.

Notons enfin que cette Journée nationale de l'imam a été instituée par décret présidentiel n° 22-214 du 8 juin 2022.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

EXAMEN DE LA CINQUIÈME

DES SYNDICATS RÉCLAMENT UN TEST ALTERNATIF

A la veille de la rentrée scolaire, marquée cette année par le retour au système d'enseignement ordinaire, le dossier de l'examen alternatif, qui devrait remplacer celui de la cinquième, est posé à nouveau. Des voix se lèvent pour demander son application à partir de cette année.



Que ce soit au primaire, au moyen ou au secondaire, les élèves doivent passer un examen de fin de cycle pour évaluer leurs compétences et passer au niveau supérieur. En 2021, le ministère de l'Education a décidé de supprimer l'examen de fin de cycle primaire, plus communément appelé examen de 5e année. De ce fait, des syndicats autonomes de l'éducation plaident pour la mise en place de mesures urgentes en vue de remédier à la problématique de la baisse du niveau de l'enseignement. Le secrétaire général du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), Boualem Amoura, plaide pour la réinstauration des six ans du cycle primaire au lieu des cinq actuellement.

Cette proposition est motivée, selon M. Amoura, par le fait que «le préscolaire n'est pas généralisé dans tout le pays» et que «les programmes sont condensés, compliquant ainsi l'apprentissage des élèves». Le syndicaliste insiste sur l'importance d'introduire un «examen formel» pour les élèves en fin de cycle primaire, et ce afin d'évaluer leurs connaissances et leurs acquis, en supprimant le statut officiel et national de cet examen. Selon lui, permettre aux apprenants de passer directement à la première année du cycle moyen, sans examen, donnera le champ libre à certains enseignants et directeurs d'écoles primaires pour gonfler les notes des élèves afin d'obtenir les premiers rangs. «Cela conduira à l'augmentation du taux d'élèves qui refont la première année moyenne, sachant que beaucoup de CEM, à travers tout le pays, enregistrent, chaque année, pas moins de 120 élèves qui ne passent pas en deuxième année moyenne», a-t-il indiqué. Le premier responsable du Satef estime que pour élever le niveau des élèves, il faut passer un examen d'évaluation, même formel, à la fin de chaque étape pédagogique, et ce pour identifier les déséquilibres et les points négatifs, et travailler pour y remédier par ce qu'on appelle un «traitement pédagogique» et en valorisant les aspects positifs.

Par ailleurs, M. Amoura souligne l'urgence de procéder à la réforme du système éducatif, soumettant les programmes, les rythmes scolaires et les examens scolaires à des réformes radicales et globales.

Pour sa part, le coordinateur national chargé de l'organisation du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE), a fait savoir que le ministère de l'Education nationale, après avoir décidé de l'annulation de l'examen de la cinquième à la mi-novembre 2021, n'a pas précisé la manière avec laquelle seront évalués les élèves concernés. Le ministère, dit-il, s'est contenté d'annoncer l'annulation de l'examen sous sa forme nationale et officielle. Il souligne, dans ce même contexte, que le premier et dernier objectif du passage de l'élève par l'étape du primaire, c'est de savoir écrire, lire et calculer, étant donné que les réformes de 2003, qui ont approuvé l'examen de cinquième dans ce format, n'ont donné aucun fruit.

«Aujourd'hui, l'élève passe à l'étape moyenne presque ignorant, ce qui explique le taux de redoublement élevé et les résultats désastreux enregistrés, notamment au cours du premier semestre de la première année moyenne.

Le représentant du SNTE suggère l'organisation d'un examen pour «évaluer les acquis» des élèves à la fin de chaque semestre. «Une manière de permettre de bien les contrôler et s'assurer qu'ils se déroulent en toute transparence, créant ainsi une sorte de concurrence entre les élèves, mais à condition que le processus de correction soit unifié et que certaines normes soient respectées», précise-t-il.

Lynda Louifi

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS EN TROISIÈME ANNÉE PRIMAIRE

Tous les aspects finalisés dans les délais fixés

LE MINISTRE de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, a affirmé que «tous les aspects liés à l'enseignement de la langue anglaise à partir de la 3e année primaire seront finalisés dans les délais fixés notamment en ce qui a trait à l'encadrement, la formation et la disponibilité du manuel scolaire, a indiqué, hier vendredi, un communiqué du ministère.

Lors d'une conférence nationale qu'il a présidée jeudi par visioconférence pour donner les instructions et les orientations nécessaires en prévision de la rentrée scolaire, M. Belabed a souligné que «tous les aspects liés à l'enseignement de la langue anglaise à partir de la 3e année primaire seront finalisés dans les délais fixés concernant notamment l'encadrement, la formation et la disponibilité du manuel scolaire qui sera à la portée de l'élève dès le premier jour de la rentrée», précise le communiqué. Lors de la conférence à laquelle ont pris part des cadres de l'administration centrale et les directeurs de l'Education, M. Belabed a insisté sur l'importance de «ces rencontres dont l'objectif est d'accompagner les directeurs de l'Education et de les orienter chaque fois que nécessaire», en sus de «rapprocher» l'administration locale de l'administration centrale, et partant «favoriser la prise de décisions judicieuses», ajoute la même source.

Après avoir souligné l'importance d'ouvrir les cantines scolaires au premier jour de la rentrée scolaire et de veiller à assurer des repas chauds aux élèves», le ministre a chargé l'inspection générale du suivi de l'opération et de l'évaluation de la situation des établissements éducatifs au niveau national concernant toutes les démarches liées à la rentrée. En application de la décision du Premier ministre, et en coordination avec le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables pour l'organisation d'une campagne nationale de nettoyage des établissements scolaires, sous le thème «Rentrée scolaire dans un environnement propre», le ministre a donné des instructions aux directeurs de l'Education pour concourir aux côtés des collectivités locales, des directions de l'environnement, des maisons de l'environnement, des associations des parents d'élèves et de la société civile et du Mouvement des scouts musulmans algériens (SMA), «à la réussite» de cette campagne lancée vendredi au niveau national. La campagne qui durera jusqu'à mardi prochain vise «à assurer à l'élève un environnement propre» dans son établissement scolaire et à accueillir la communauté de l'éducation dans «les meilleures conditions», conclut le communiqué.

Hamid B.

Page 03_Mise en page 1 16/09/2022 18:05 Page 1

ELLE EST PRÉVUE LA VEILLE DU SOMMET ARABE

RÉUNION DES FACTIONS PALESTINIENNES À ALGER



Une réunion des différentes factions palestiniennes est prévue à Alger avant le début du 31e Sommet arabe prévu les 1 et 2 novembre prochains. L'annonce a été faite ce jeudi par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ramtane Lamamra.

Depuis quelques semaines, des efforts incessants ont été consentis par l'Algérie pour unifier les rangs palestiniens et bannir le maximum de divergences entre ces factions. Signe de ces efforts constants aura été la poignée de main entre le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas et le chef du mouvement Hamas, Ismail Henniya, à l'occasion de la cérémonie officielle organisée par le chef de l'Etat, Abdelamadjid Tebboune, commémorant la fête de l'indépendance le 5 juillet. Cette poignée de main a été largement commentée par les milieux diplomatiques, annonçant déjà les prémices d'un premier pas vers un accord entre ces factions. Plusieurs rencontres préparatoires ont eu lieu à Alger et ailleurs avant cette symbolique poignée. Des délégations du mouvement palestinien Fath, de Hamas ou du Djihad islamique sont venues en Algérie ces derniers mois.

Selon des sources au fait de ce dossier, des pas importants ont été franchis dans cette perspective d'unification des rangs palestiniens, notamment dans une conjoncture géopolitique sensible qui comporte des risques sur la sécurité et la stabilité régionale du monde arabe. Présidant au siège de son département ministériel l'installation d'Amar Belani, nouveau SG du ministère en remplacement de Rachid Chakib Kaid, M. Lamamra a fait état d'«efforts incessants» pour mener une action diplomatique d'envergure sous la conduite du président de la République en vue de consolider les rangs palestiniens. Il s'agit d'une démarche, poursuit M. Lamamra, tendant à «parvenir à une unité arabe renforçant l'unité palestinienne, mais aussi d'amorcer à la faveur du Sommet d'Alger un départ pour l'action arabe commune en vue d'actualiser la solidarité et la coordination pour une paix pérenne et équitable basée sur l'accès du peuple palestinien à ses droits imprescriptibles, tout en relevant les défis auxquels font face les sociétés arabes, partant du principe de sort commun et collectif», a-t-il ajouté.

A cette occasion M. Lamamra a appelé à la nécessaire mobilisation de tout un chacun pour garantir le succès des prochaines échéances. «Nous sommes à la veille de la tenue du 31e Sommet arabe, un rendez-vous auquel nous nous préparons en déployant des efforts, Président et envoyés spéciaux», a-t-il déclaré, mettant en avant, dans ce sens, le succès du Forum intergénérationnel de soutien à l'action arabe commune d'Oran tenu pour la première fois dans l'histoire.

M. Lamamra a insisté, dans ce cadre, sur le «renforcement de la diplomatie multilatérale dans le cadre de l'ONU, de l'UA et de la Ligue Arabe, et la relance du Mouvement des Non-alignés».

Il s'agit en outre de «permettre à l'Organisation de coopération islamique de s'acquitter pleinement de ses missions de solidarité entre les peuples musulmans», a-t-il ajouté. M. Lamamra a formulé le souhait de voir une «mobilisation inédite de tout un chacun pour être à la hauteur des attentes du Président de la République et de la confiance du peuple qui voit en la diplomatie un symbole de souveraineté».

Mohamed Kouini

AUTORITÉ INDÉPENDANTE DES ÉLECTIONS

Charfi affiche ses ambitions

LE PRÉSIDENT de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a saisi l'occasion du 3e anniversaire de la création de l'instance qu'il préside pour afficher de nouvelles ambitions et annoncer des projets importants de développements. Mohamed Charfi veut réformer l'organisme chargé des élections et surtout réviser ses mécanismes de fonctionnement.

Lors d'une conférence de presse, tenue ce jeudi à Alger, Charfi a affirmé que l'ANIE s'attèle à promouvoir ses performances à travers un plan d'action stratégique basée sur une ressource humaine qualifiée et la modernisation des méthodes de travail, et ce conformément aux développements survenues dans le domaine de la gestion.

M. Charfi a expliqué que ce plan visait à «promouvoir la performance de l'ANIE en vue de renforcer sa mission principale à savoir: la préservation des voix du peuple lors des différentes échéances électorales». Ce plan se base sur «le renforcement de l'ANIE par une ressource humaine qualifiée, notamment en ce qui concerne le volet technique de gestion des missions de l'ANIE, à la lumière du développement des technologies de l'information et de la communication, et la parfaite préparation face à toute menace technique, à l'instar de la diffusion de fake news», a-t-il ajouté.

La stratégie vise à développer les structures de l'ANIE au niveau central et local en assurant des sièges adéquats à ses missions, a relevé le président de l'ANIE affirmant que «la conjoncture de la création de l'ANIE exigeait le recours à des sièges pour installer les structures locales».

«Il est temps de revoir, réhabiliter ou changer ces sièges, et ce, selon les moyens de chaque wilaya», a-t-il dit. Dans le même sillage, M. Charfi a mis en avant les efforts de l'Etat qui a mobilisé tous les moyens matériels et humains et accordé des facilitations permettant à l'ANIE de s'acquitter de ses missions dans les meilleures conditions, se disant «prêt» à œuvrer dans un cadre «participatif» en vue de promouvoir les performances de cette «jeune» Autorité. Par la même occasion, M. Charfi a invité les différents partenaires, dont des journalistes et acteurs politiques, ainsi que des représentants de la société civile à enrichir cette stratégie. Il a également passé en revue les haltes électorales les plus importantes que l'Autorité a eu à superviser, notamment la Présidentielle de 2019, à la faveur de laquelle le Président Abdelmadjid Tebboune a été élu à la tête de l'Etat, dans un climat de transparence et de régularité.

M. K.

ARMÉE NATIONALE POPULAIRE

Décès du général Abdallah Hafsi

LE GÉNÉRAL Abdallah Hafssi, Chef du Bureau des études et de la réglementation générale de l'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), est décédé, hier, à l'Hôpital central de l'Armée, Mohamed Seghir Nekkache, à Ain Nadja (Alger), a annoncé un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale a présenté, vendredi, ses sincères condoléances à la famille du défunt moudjahid, le Général Hafssi Abdallah, Chef du Bureau des études et de la réglementation générale de l'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP) et à tous les membres de l'ANP.

Le président Tebboune a présenté ses sincères condoléances à la famille du défunt et à tous les membres de l'ANP, priant Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis et de prêter patience et réconfort à ses proches.

«Suite à ce décès, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'ANP, a présenté en son nom et au nom de l'ensemble des personnels de l'ANP, ses sincères condoléances et fait part à la famille du défunt, de sa profonde compassion, priant Allah, le Tout-Puissant, d'accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et de l'accueillir en Son Vaste Paradis, parmi les martyrs et les valeureux saints et d'octroyer à sa famille et ses proches tout le courage et la force en cette dure épreuve» , précise le communiqué.

Il convient de rappeler que le défunt a été promu au grade de général le 5 juillet 2022 à l'occasion du 60e anniversaire de l'Independence du pays.

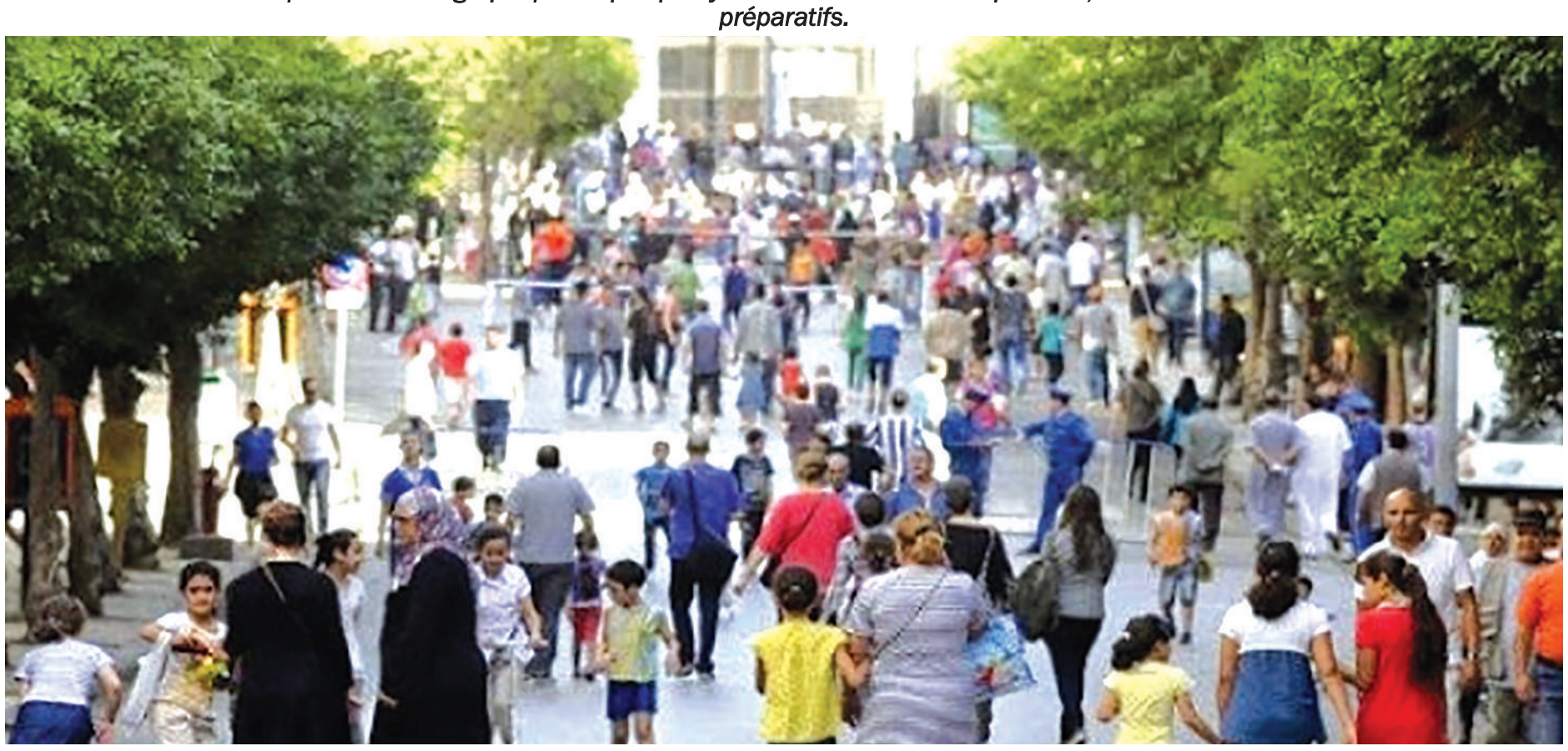
S. N.

Page 04_Mise en page 1 16/09/2022 18:22 Page 1

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

Coup de starter le 25 septembre

L'Algérie est au rendez-vous avec son sixième recensement. Il se déroulera du 25 septembre au 9 octobre prochain. Le recensement de la population n'est pas un simple «dénombrement» de la population, c'est une opération qui permettra la planification des actions de l'Etat selon la répartition démographique. A quelques jours du début de cette opération, l'heure est à l'examen des derniers préparatifs.



Le sixième recensement général de la population et de l'habitat était à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement tenue avant-hier.

Le ministre de la Numérisation et des Statistiques a présenté une communication portant sur «les derniers préparatifs du sixième recensement général de la population et de l'habitat, qui constitue la seule opération statistique structurante réalisée de manière exhaustive», selon le communiqué des services du Premier ministre, qui a souligné que le recensement général de la population et de l'habitat est un moyen privilégié permettant de disposer d'une riche base de données et d'indicateurs socio-économiques d'aide à la décision. Cela permettra une meilleure prise en charge des besoins croissants de la population et une amélioration du service public.

Compte tenu de l'importance de cette opération, le Premier ministre a rappelé la nécessité de faire adhérer les citoyens à ce recensement qui permettra la planification des actions de l'Etat selon la répartition démographique de la population d'une part et la réalisation des infrastructures d'appoint nécessaires d'autre part. Les préparatifs vont bon train. Des moyens humains et matériels sont mobilisés pour la réussite de ce rendez-vous.

A partir du 25 septembre, plus de 53 000 agents recenseurs entameront la collecte d'informations pour recenser la population. 8 000 superviseurs et 3 000 formateurs ont été aussi mobilisés. «Un plan de communication a été mis en œuvre pour sensibiliser la population sur l'importance de cette opération stratégique, pour laquelle toutes les conditions nécessaires à son bon déroulement ont été réunies», a-t-on indiqué. Pendant ces quinze jours, on va procéder à la collecte des données de la population et du parc logement à travers tout le territoire national, constituant ainsi une opération phare dans le système statistique national.

Selon l'Office national des statistiques (ONS) chargé de la réalisation de ce recensement, cette opération est l'unique source d'informations qui permet de disposer de données précises et désagrégées à un niveau géographique le plus fin (par wilaya, commune, agglomération, village ...), et ce aussi bien sur la population et ses caractéristiques que sur le parc logement.

La nouveauté du sixième recensement général de la population et de l'habitat, c'est l'usage des technologies numériques. Des tablettes numériques vont être utilisées lors des deux opérations de collecte de données et de surveillance, tout en recourant, dans des cas donnés, aux formulaires en papier. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé, avant-hier, le ministre de la Numérisation et de Statistiques qui a estimé que «c'est un saut qualitatif dans l'histoire des statistiques en Algérie».

POURQUOI RECENSER LA POPULATION ?

Les données de ce recensement sont utilisées pour les besoins de la mise en place, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques au niveau national et local, et de la mise à disposition du public d'informations statistiques actualisées dans les domaines socio-économiques. Il sert également à fournir plusieurs indicateurs désagrégés au niveau géographique le plus fin, à l'effet de la comparabilité internationale, et l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux engagements entrepris au niveau international. Un tel recensement aide aussi pour les besoins de la recherche, des études et d'analyses, ainsi que pour la mise en place d'une base de sondage pour toutes les enquêtes statistiques ultérieures auprès des ménages.

COMMENT SE DÉROULERA LE RECENSEMENT ?

Les préparatifs du recensement ont débuté il y a deux ans. La phase préparatoire du sixième recensement général de la population et de l'habitat a en effet été entamée en 2019. Elle a regroupé les travaux préparatoires cartographiques (découper le territoire de chaque commune en zones dites districts de recensement et la préparation de toutes les cartes et la liste des constructions pour chaque agent recenseur au niveau des 1 541 communes).

La phase a également englobé l'élaboration du dossier technique, à l'instar de la confection des questionnaires. Au début du mois (du 1er au 5 septembre 2022), il y a eu un regroupement des superviseurs et des formateurs des formateurs à Alger, en présence des cadres de l'ONS. Des sessions de formation de près de 8 000 formateurs aux techniques de collecte ont été réalisées au niveau de toutes les wilayas la semaine dernière. A partir de demain jusqu'au 24 septembre, des sessions de formation pour les agents recenseurs au niveau des communes vont être organisées pour entamer la collecte des données sur le terrain, et ce du 25 septembre et 19 octobre 2022. Chaque agent recenseur sera affecté à un territoire délimité (dit district de recensement) encadré par un contrôleur, un formateur sur le plan technique et le délégué communal en charge de l'opération sur le plan logistique.

Depuis 1966, où la population était de 12 millions, l'Algérie effectue, tous les dix ans, un recensement de la démographie. Le dernier date de 2008. L'Algérie comptait alors 34,73 millions d'habitants.

Lilia Aït Akli

RÉHABILITATION DU BARRAGE VERT

Henni présente l'état d'avancement du projet

LE MINISTRE de l'Agriculture et du Développement rural, Mohamed Abdelhafid Henni, a présenté jeudi l'état d'avancement du projet de réhabilitation et d'extension du barrage vert lors de la réunion du Gouvernement, présidée par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

«Dans le cadre du suivi permanent du projet de réhabilitation et d'extension du barrage vert, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a présenté une communication consacrée à l'état d'avancement de ce projet qui revêt un caractère national et stratégique et qui s'étend sur 13 wilayas», a fait savoir la même source. Le gouvernement a examiné ce projet dans ses dimensions écologique, environnementale et économique, liées à ses potentialités de création de richesse et d'emplois, souligne le document.

A l'issue de la présentation, le Premier ministre a rappelé les orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à «l'augmentation de la cadence» de réalisation du programme d'action entrant dans ce cadre, selon une démarche participative mobilisant tous les moyens et les compétences nationales et en s'assurant de la contribution de la société civile et des acteurs locaux.

Par ailleurs, M. Henni a présenté une communication sur la réhabilitation et le réaménagement du grand périmètre d'Abadla (wilaya de Béchar). A ce sujet, il a présenté les mesures nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement en eau de ce périmètre «en vue de couvrir tous les besoins en ressources hydriques». Il a été également question de prendre les mesures inhérentes à la préservation et à l'extension des superficies agricoles ainsi que le développement des activités industrielles.

M. B.

Page 05_Mise en page 1 16/09/2022 17:43 Page 1

CRIMINALITÉ

L'INQUIÉTANT FLÉAU DES BANDES DE QUARTIER

Le phénomène des gangs dans les quartiers a toujours existé mais pas avec la grande ampleur enregistrée aujourd'hui, où les violences sont plus caractérisées par des pertes humaines et matérielles importantes. Le fléau touche particulièrement les nouvelles cités où des gangs tentent d'imposer leur diktat et d'avoir le contrôle sur les parkings anarchiques ou la vente de psychotropes et de drogue.



Cette année, le phénomène a pris des proportions alarmantes. Plusieurs villes du pays ont été secouées par des meurtres sordides, perpétrés par des bandes criminelles.

Youcef, un père de famille âgé de 36 ans, propriétaire d'une boutique de téléphones mobiles, a été sauvagement assassiné par des jeunes criminels sans scrupules. Cette affaire, survenue le 24 août dernier, a secoué la ville de Blida. Deux jeunes se sont présentés au magasin de la victime vers 17 h, proférant des menaces et des insultes. Après avoir été chassés, ils sont revenus à la charge vers 22 h, accompagnés d'autres membres de la bande, tous en possession d'armes blanches.

La bande a d'abord commencé à saccager le local commercial de la victime, avant de passer à l'acte en le poignardant sauvagement au ventre. La victime a été évacuée vers le CHU Frantz-Fanon de Blida, où elle a succombé à ses blessures. Les mis en cause ont été interpellés pour plusieurs chefs d'inculpation, à savoir meurtre avec préméditation et guet-apens, participation à une rixe entre bandes de quartier avec usage de violence ayant causé la mort d'une personne qui n'est pas membre de la bande. Le juge d'instruction près le tribunal de Boufarik a ordonné le placement en détention provisoire de six suspects présumés impliqués dans cette affaire, et émis un mandat d'arrêt contre deux autres suspects en état de fuite

Quelques jours après le crime abominable de Blida, un autre meurtre a été commis à la Cité El-Djorf de Bab Ezzouar (Alger), dont la victime n'est autre qu'un jeune homme à la fleur de l'âge. Cette tragédie est survenue à la suite d'une dispute qui s'est déclenchée avec un autre garçon du quartier. La victime a été poignardée par son assaillant. Ce dernier a été arrêté par la police, a indiqué la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Les services de sécurité ont notifié les faits au parquet territorialement compétent, qui a ordonné l'ouverture d'une enquête. Les recherches lancées ont permis, après l'extension de la compétence territoriale, d'arrêter le suspect dans une wilaya de la côte ouest du pays qui s'apprêtait à quitter clandestinement le territoire national par mer, avec l'aide d'autres personnes, a conclu le communiqué.

BAGARRES, VIOLENCE ET VANDALISME

Les services de la sûreté de wilaya d'Alger, représentés par la cinquième sûreté urbaine de Tixeraïne, dans la circonscription de Bir Mourad Raïs, ont arrêté 10 individus suspectés de création et organisation de bande de quartier et participation à une bagarre ayant entraîné des actes de violence et de vandalisme de biens des citoyens ainsi que d'atteinte à l'ordre public au sein d'une cité. Selon le même communiqué, lors de cette opération, 42 capsules, 9 comprimés psychotropes, un fusil de chasse et 5 armes blanches ont été saisis. Après parachèvement des procédures judiciaires, les suspects ont été déférés devant les instances judiciaires territorialement compétentes.

SABRES, HACHES, FUSILS HARPONS, COCKTAILS MOLOTOV...

En 2020, un média francophone a rapporté que la relative accalmie que connaît la nouvelle circonscription administrative Ali-Mendjeli, dans la wilaya de Constantine, semble vaciller vers le pire, avec le retour d'un climat d'insécurité et de terreur semé par des bandes de délinquants qui s'adonnent, depuis longtemps, à une véritable guerre des gangs.

Deux communiqués de presse distincts de la sûreté de wilaya de Constantine et du parquet d'El-Khroub ont révélé que des sabres, des haches, des fusils harpons, des cocktails Molotov, prêts à l'emploi, et d'autres sortes d'armes prohibées ont été saisis alors que treize personnes âgées entre 19 et 27 ans ont été arrêtées.

Selon la même source, ils devaient répondre de plusieurs chefs d'inculpation dont, notamment, le port d'armes prohibées, l'usage de la violence ainsi que voie de fait et trouble à l'ordre public.

Ces arrestations sont survenues au lendemain d'une première opération qui a nécessité la mobilisation des agents de police de trois sûretés urbaines de la ville de Ali-Mendjeli suite à une bagarre très violente entre deux bandes rivales de délinquants, et où les antagonistes ont fait usage d'armes blanches, provoquant ainsi panique et frayeur parmi les riverains de l'unité de voisinage 2 (UV 2), théâtre de ces violences.

Les membres des deux bandes qui se disputaient vraisemblablement le contrôle de tous les trafics et pratiques illicites à l'UV 2, seraient issues de la cité Emir Abdelkader (ex-Faubourg Lamy) et du quartier de Bardo de Constantine, relogés il y a quelque temps à Ali-Mendjeli dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire. Cinq individus âgés entre 21 et 33 ans avaient alors été interpellés et des armes saisies, conclut la même source.

DÉMANTÈLEMENT DE PLUSIEURS BANDES À ALGER ET À BISKRA

Pour rappel, en 2020, les services de la sûreté de wilaya d'Alger ont mis hors d'état de nuire une bande criminelle composée de cinq individus ayant des antécédents judiciaires et impliqués dans une affaire de constitution d'association de malfaiteurs dans le but de semer la terreur au sein de la population.

L'opération a permis l'arrestation de cinq personnes et la saisie, au terme de la perquisition de leurs domiciles, d'armes blanches, de comprimés psychotropes et de solutions hallucinogènes, indique la même source.

Les mis en cause ont été déférés devant la juridiction territorialement compétente.

A Biskra, au mois de décembre de la même année, lors d'une ronde routinière dans une cité de la zone ouest de la ville de Biskra, des agents de la PJ ont remarqué que des jeunes se confrontaient dans une rixe des plus violentes à cause de différends entre quartiers. Ils se sont interposés pour mettre un terme à cette bagarre dont les belligérants portaient des armes blanches telles que des épées artisanales, des coutelas, des gourdins, des cannes et des barres de fer.

Les armes ont été saisies tandis que 19 jeunes ont été interpellés. De retour sur les lieux pour confirmer que le calme était revenu, les policiers ont constaté que d'autres jeunes s'étaient rassemblés pour en découdre, encore une fois, à coups d'armes blanches.

Cette seconde intervention s'est soldée par l'arrestation de 13 autres jeunes dont les armes ont été confisquées, a indiqué un communiqué de la sûreté de wilaya.

Déférés devant le tribunal de Biskra, 25 personnes âgées de 18 à 35 ans ont été placées sous mandat de dépôt et 7 ont bénéficié de la liberté provisoire. Impliquées dans cette affaire de constitution de bandes armées, d'agression au moyen d'armes blanches et d'atteinte à l'ordre public, 8 personnes font l'objet d'avis de recherche, est-il précisé.

La vidéo d'une des batailles entre quartiers, qui a eu lieu à la cité Verte Ouled Fayet, à l'ouest d'Alger, a circulé sur les réseaux sociaux. Celle d'une bagarre générale ayant visiblement éclaté entre deux bandes rivales. Elle était d'une rare violence. En plus des affrontements entre les délinquants, de nombreux véhicules stationnés sur place ont été saccagés.

L'ETAT DÉCLARE LA GUERRE AUX GANGS DE QUARTIER

Compte tenu de cette situation des plus dangereuses, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait mis en avant, au cours d'un Conseil des ministres tenu en 2020, l'impératif de lutter sans relâche contre le phénomène de bandes criminelles de quartier, tout en excluant les personnes condamnés, membres de ces bandes, des procédures de grâce.

Le Président avait précisé que ce phénomène avait connu un pullulement ces dernières années, notamment dans les grandes villes, et ce à la faveur de la faiblesse de l'autorité de l'Etat, d'où le renforcement impératif des mesures coercitives en vue de protéger les citoyens et leurs biens de ces bandes criminelles qui sèment le chaos, terrorisent les citoyens et s'adonnent au trafic de drogue en se servant de l'argent sale.

Il avait, par ailleurs, ordonné l'interdiction de l'importation, la vente, la possession, l'utilisation ou la fabrication d'armes blanches, sabres et poignards destinés aux bandes de quartier.

PEINES DE PRISON ET AMENDES

L'Algérie s'est dotée d'une loi pour mettre un terme aux batailles rangées dans les quartiers, passibles de peines qui vont de deux ans de prison ferme à la réclusion criminelle à perpétuité dans le cas où «la rixe, la rébellion ou la réunion a entraîné la mort d'une personne autre que les membres de la bande», précise le texte.

La nouvelle loi prévoit également une peine d'emprisonnement de trois à dix ans et une amende de 300 000 à 1 000 000 DA à l'encontre de quiconque crée ou organise une bande de quartier, s'enrôle ou participe, sous quelque forme que ce soit, dans une bande de quartier. La peine peut aller jusqu'à 20 ans.

Ladite loi consacre une amende de 1 000 000 à 2 000 000 DA à l'encontre des dirigeants d'une bande de quartier. Quiconque encourage ou finance une bande de quartier est puni d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans ainsi que d'une amende de 200 000 à 500 000 DA.

Ni les arrestations ni la loi n'ont réussi à freiner ce phénomène qui menace la sécurité des citoyens.

Les gangs de quartier continuent à imposer leur diktat. Il faudrait apparemment opter pour une solution plus extrême, comme le revendique une large frange de la société.

Samia Acher

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:47	12:25	15:55	18:38	19:57
CONSTANTINE	04:53	12:31	16:01	18:44	20:02
ALGER	05:05	12:43	16:13	18:56	20:15
OUARGLA	05:02	12:38	16:08	18:51	20:08
CHLEF	05:14	12:50	16:21	19:03	20:22
MOSTAGANEM	05:19	12:55	16:26	19:08	20:27
ORAN	05:23	12:58	16:29	19:11	20:29

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7393 – SAMEDI 17 SEPTEMRE 2022
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	28°	21°
Oran	28°	18°
Constantine	30°	17°
Ouargla	41°	28°

TUNISIE

Hausse de 3,5 % des salaires du secteur public

Après trois jours de négociations, le gouvernement et l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) se sont finalement mis d'accord ce jeudi 15 septembre sur une augmentation salariale de 3,5 % dans le secteur public et la fonction publique de 3,5%, ont fait savoir des sources syndicales au Jeune Indépendant.



Cette augmentation est intervenue suite aux menaces de la Centrale syndicale tunisienne de recourir à une campagne de grèves tournantes et paralyser le pays. Mardi et au terme de la réunion entre les deux parties, l'UGTT avait annoncé que les négociations avaient échoué pointant du doigt «une proposition surprise» avancée par le gouvernement qui était en totale contradiction avec ses objectifs.

Dans sa partie rémunérations cet accord se traduira par des augmentations salariales de 3,5% sur les années 2023, 2024 et 2025, avec comme condition que leur application commence dès le début de l'année prochaine, a précisé la même source, ajoutant qu'il sera aussi prévu une révision du salaire minimum (SMIG). L'UGTT qui avait engagé en juin dernier un bras de fer avec le gouvernement en déclenchant plusieurs grèves avait réclamé une augmentation de 5 à 7% des salaires de la fonction publique pour faire face à l'inflation galopante et la hausse généralisée des prix en Tunisie.

Des voix se sont, toutefois, élevées dans les milieux syndicaux tunisiens et au sein même de l'UGTT pour déjà dénoncer cet accord jugé trop timide.

«Au lieu de se satisfaire d'une hausse de 3,5%, l'UGTT aurait dû négocier un accord qui contraint le gouvernement à tout faire pour enrayer l'inflation. Nous avons choisi la mauvaise voie. Cette augmentation ne résoudra pas la crise sociale», a affirmé un cadre syndicale au *Jeune Indépendant*.

L'inflation a atteint un record de 8,6% fin août 2022 et risque de poursuivre son augmentation les prochains mois. Elle met en situation de vulnérabilité quelque 680 000 fonctionnaires et travailleurs du secteur public.

La signature de cet accord permettra au gouvernement d'obtenir la précieuse signature de l'UGTT sur le plan de réformes économiques qui sera présenté au FMI dans les prochaines semaines en vue d'obtenir des aides financières.

Pour rappel, après une saison touristique timide et face à la flambée des prix des hydrocarbures et de certains produits sur les marchés mondiaux, la Tunisie connait depuis le mois de mars des pénuries cycliques touchant les carburants, le sucre, la farine, l'huile, le café et le lait avec un impact majeur sur l'industrie agro-alimentaire qui est aujourd'hui quasiment à l'arrêt.

De Tunis, Akram Kharief

LOGEMENTS À BÉJAÏA

Rencontre d'évaluation des programmes en cours d'exécution

LE DOSSIER du logement dont le logement social en particulier a fait l'objet d'une rencontre de wilaya la semaine dernière. Laquelle a regroupé de nombreux responsables et a été présidée par le wali M. Kamel Eddine Karbouche. parmi les participants, le secrétaire général de la wilaya, le directeur de l'Office de gestion immobilière (OPGI), la directrice du logement, le directeur de la réglementation et des affaires générales (DRAG), l'inspecteur général de la wilaya et les Chefs de Daïaras. «

Cette réunion a été convoquée en prévision de la distribution des programmes de logements en voie d'achèvement et ceux déjà achevés», a indiqué la cellule de communication de la wilaya sur sa page.

Et d'ajouter : «durant cette rencontre, il a été abordé l'avancement des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) relevant des programmes de logements de types locatifs et le taux de réalisation de ces unités pour les distribuer aux bénéficiaires».

Des bénéficiaires qui s'impatientent comme c'est le cas des 392 logements publics locatifs (LPL) d'Amizour, dont les bénéficiaires attendent la remise des clés depuis 17 mois soit, depuis la date d'affichage de la liste des bénéficiaires le 28 mars 2021. La remise des clés a été ajournée en vue de permettre à la commission de wilaya de s'atteler à étudier les nombreux recours dont elle en a été destinataire.

Lors de ce conclave, il était question aussi de «la relance de l'opération de recasement des sinistrés des séismes des années 2021 et 2022 et ceux de l'habitat précaire» dont ceux recasés dans des chalets à Saket il y a de très longues années.

«Le chef de l'exécutif de wilaya a ordonné aux responsables concernés de reloger tous les sinistrés et tous les bénéficiaires dans les plus brefs délais», a souligné la même source.

Comme il a également relevé la nécessité de «relancer» les programmes de logements qui sont à l'arrêt en raison des problèmes administratifs et techniques et l'affichage des listes des bénéficiaires pour les programmes dont les listes ne sont pas encore publiées.

N. Bensalem

COMMUNE DE FREHA

Le P/APC sous mandat de dépôt pour agression sur un gendarme

LE PRÉSIDENT de l'assemblée populaire P/APC de la commune de Fréha, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, A. Arezki, a été placé ce jeudi dans la matinée, sous mandat de dépôt par le procureur près le tribunal de Tizi-Ouzou pour voir agressé la veille, mercredi, le chef de brigade la gendarmerie locale. L'audition du mis en cause par le magistrat instructeur a duré toute la matinée. Le jeune frère du Président d'APC, présenté lui aussi devant le Parquet, a quant à lui été placé sous contrôle judiciaire. Il n'est pas précisé les motifs ayant conduit le Premier magistrat de la commune de Fréha à perdre son sang-froid d'où son geste inconsidéré à l'endroit du chef de brigade de la gendarmerie et pendant même l'exercice de ses fonctions. Contactés par *le Jeune Indépendant*, les services de presse de la wilaya de Tizi-Ouzou se sont abstenus de fournir le moindre détail sur cette affaire. Toutefois, selon des sources au sein de la commune de Freha, tout a commencé quand le P/APC a exprimé son rejet de l'exécution d'une décision de justice portant sur la démolition d'une construction en dur jugée «illicite». Conformément aux lois de la République, le chef de brigade de la gendarmerie locale et ses adjoints se sont déplacés sur les lieux de la démolition pour s'assurer de l'exécution de la dite décision et veiller à la sécurité des conducteurs des lourds engins mobilisés à cet effet.

Said Tissegouine

Publicité



Le Jeune Indépendant du 17/09/2022 / ANEP GR 0103